

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 10 avril 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Procuration 3

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la délibération : 11/04/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME

Ont donné procuration : Mme DICCIANI Isabelle à Mme MIERE Mélissa, Mme GLEYZES Lucie à M NAVARRO Pierre, Mme CAMUS Anne-Lise à Mme Florence JEULIN CAREY

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-34 Création d'emplois saisonniers

Exposé

Madame La Maire indique au Conseil Municipal que durant la période des vacances d'été, il est de coutume de procéder au recrutement d'agents saisonniers afin de renforcer momentanément les services, compte tenu des agents titulaires en vacances.

La municipalité souhaite ainsi faire bénéficier d'une première expérience professionnelle à des jeunes. La période d'emploi se déroulera durant les mois de juin, juillet et août.

Les saisonniers seront employés pour deux semaines, du 30 juin au 22 août 2025.

Décision

Au regard de ces éléments, Madame la Maire propose à l'assemblée de procéder pour l'année 2025, à la création de 8 emplois saisonniers, pour les mois de juin à août.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création de huit postes d'emplois saisonniers pour la période mentionnée ci-dessus.
- **Précise** que les crédits ont été inscrits au BP 2025.

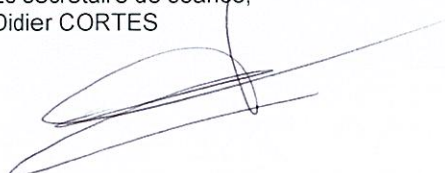
19

VOIX CONTRE
ABSTENTION
VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/04/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion RIVOIRE

